

N/REF : 1/12/2025 15H01 C:000053 I:02534
V/REF : AC/C34187
V/Email reçu le Lundi 01/12/2025 a 15H01

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. VAB
IMMEUBLE : VAUBAN - VAB
1 A 15, ALLEE VAUBAN
.
35230 ST ERBLON

Rennes, le

10 Décembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 5 ALLEE VAUBAN - PASS CHANTIER
LOGEMENT N° 012925, PORTE N°12, 1° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : REMPLACEMENT TABLIER BOIS

Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 02/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
PRISE DE RÉFÉRENCES ET COMMANDE TABLIER SUR MESURE
INTERVENTION REPLANIFIÉE

INTERVENTION DU 08/12
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
FOURNITURE ET POSE TABLIER DE BAIGNOIRE 170
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 09/12/25 a 10H24 M. R TALLEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL046-FP.Tablier baign.bois façade	2	110,00	110,00
	TOTAL H.T.			110,00
	T.V.A. a 10,00%			11,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			121,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.